

Principes de l'AVS

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **88 (2000)**

Heft 1446

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-281959>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Principes de l'AVS

Pour l'essentiel, les principes initiaux de l'AVS sont demeurés inchangés depuis son début:

- assurance populaire obligatoire pour tout le peuple;
- solidarité totale dans la répartition des charges et dans le droit aux prestations;
- solidarité des générations qui assure la pérennité de l'œuvre;
- solidarité des classes de revenus (aucun plafond des cotisations, mais rente minimale et maximale variant seulement du simple au double);
- solidarité civile et familiale: rente de survivants en faveur des orphelin-e-s, des veuves et des veufs, bonifications pour tâches éducatives ou d'assistance;
- solidarité des régions, qui ont des revenus moyens sensiblement différents et partant, paient des cotisations totales également différentes;
- solidarité villes-campagnes découlant des structures différentes des salaires et du coût de la vie;
- *exécution décentralisée* avec les caisses de compensation professionnelles, cantonales et fédérales et la collaboration des employeurs;
- *financement selon les systèmes de répartition*, ce qui signifie que les recettes courantes (cotisations, subventions, intérêts, etc.) sont immédiatement réutilisées pour financer les rentes et les autres prestations.



Ainsi les générations actives financent les générations de rentiers, et ceci ad eternum dans le meilleur esprit de solidarité bien comprise: les jeunes favorisent l'aide aux personnes âgées et, réciproquement, les retraités qui les ont élevés et qui ont construit notre société de bien-être, sont prêts à sacrifier leurs intérêts au profit des jeunes.

(Source: article de François Charles dans *Aspects de la sécurité sociale* 4/1999.)



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

La **FACULTÉ DES SCIENCES** ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR ADJOINT au Département d'astronomie

CHARGE : Il s'agit d'un poste à charge complète comprenant 6 heures d'enseignement par semaine. Recherches dans le domaine de l'astronomie extragalactique et de la dynamique des galaxies.

TITRE EXIGÉ : doctorat ès sciences, ou titre jugé équivalent. Expérience de l'enseignement et de la direction de recherche.

ENTRÉE EN FONCTION : 1^{er} avril 2001 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 27 novembre 2000 au décanat de la Faculté des sciences, Sciences III, quai Ernet-Ansermet, CH-1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, l'Université souhaite recevoir davantage de candidatures féminines.

Abonnez-vous : 65 fr.*

pour recevoir

Femmes
EN SUISSE



- Femmes en Suisse chez vous pendant un an (10 numéros)
- ou si vous hésitez, optez pour le recevoir 3 mois à l'essai

Prénom _____ Nom _____

Adresse _____

NAP _____ Localité _____

- * AVS, chômage : 52 fr.
- * Étudiant-e : 52 fr. (avec copie d'une carte de légitimation)
- * Abonnement de soutien : dès 80 fr.
- * Étranger : 70 fr.

À retourner à : Femmes en Suisse, case postale 1345, 1227 Carouge (GE)

Femmes
EN SUISSE



Vous pouvez acheter
ou commander
Femmes en Suisse
dans les librairies
suivantes

Berne
Prétexte
Rue Haller 11
2501 Bienna
Tél. 032 / 322 69 14

Kiosque
Marie-Claude Meyer
Place du Marché 1
2610 Saint-Imier
Tél. 032 / 941 24 35

Genève
L'Inédite
Rue Saint-Joseph 15
1227 Carouge
Tél. 022 / 343 22 33

La Comédie de Genève
Bd des Philosophes 6
1205 Genève
Tél. 022/320 50 00

Librairie du Boulevard
Rue de Carouge 34
1205 Genève
Tél. 022 / 328 70 54

Neuchâtel
Soleil d'Encre sa
Rue de l'industrie 1
2114 Fleurier
Tél. 032 / 861 13 24

La Méridienne
Rue du Marché 6
2302 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 / 928 01 36

Vaud
Librairie Basta !
Rue du Petit-Rocher 4
1000 Lausanne 9
Tél. 021 / 625 52 34